REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE L MAITRISE DES EFFECTIFS 7 Avril 2001

Décret n°2001-168 du MFPRAPF/DGFP/DPME-SR Portant intégration, nomination, titularisation, à titre exceptionnel et versement de certains candidats dans les cadres des services sociaux (enseignement); en tête : monsieur MPOUKI (Albert.)

(régularisation)

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS:

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

Vu le décret n° 67-272 du 02 septembre 1967, modifiant les articles 22 et 57 du n° 64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement; décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des liennaires et agents contractuels de l'Etat;

Ve le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets in notes à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une vision de situation administrative ou de toute autre promotion;

u le décret nº 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de a fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 71-MEFA/DG/DPAA/SP du 12 février 1991 portant ecrutement des intéressés en qualité de volontaire de l'enseignement;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés;

DECRETE:

Q. H.

Arricle 1: Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude au professorat dans les collèges d'enseignement général, obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur des collèges d'enseignement général stagiaire, indice 650, titularisés exceptionnellement au 1<sup>er</sup> échelon, indice 710 ACC=Néant et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous:

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de titularisation	Option du diplôme
1-	M'POUKI (Albert,) né le 02 février 1965 à Moukala (Mouyondzi)	21 avril 1991	21 avril 1992	Anglais français
2-	MAYIMA Jean Bernard né le 8 juillet 1964 à Pointe Noire	19 avril 1991	19 avril 1992	Mathématiques physiques
3-	KAYA(Emile.) né le 10 octobre 1968 à Mouyondzi	5 mars 1991	5 mars 1992	Anglais français
4-	KAYA MANIANGOU Rubens,) né le 29 décembre 1965 à Yamba	9 avril 1991	9 avril 1992	Histoire-géographie

<u>Article 2</u>: Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1ère classe, 2e échelon, indice 780 ACC=néant, pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 3: Conformément au décret n° 94-769 du 28 décembre 1999 susvisé, le versement et la printipularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

al

Gif

Article 4: Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin-sera!

Brazzaville, le 7 AVF11 2001

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique, des réformes administratives et de la pout l'out promotion de la femme,

Jeanne DAMBENDZET

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche semulum

Pierre NZYLA

## AMPLIATIONS:

**JORC** 3 DGFP/DPME MFPRAPF-SST 3 DGB 2 2 **DGCF** 2 MEPSSRS 2 DPAA INTERESSES DOSSIERS SGG/BC

QL